



ST DENIS

RANDO & CYCLO
Bouger nature

ANNEXE 2

LICENCE OPTION 1 LICENCE OPTION 2

Mêmes garanties de base

pour les 2.



GARANTIES INCLUSES



Responsabilité
civile



Frais de
recherche et
de secours



Défense pénale
et recours



Accidents
corporels



Dommages
matériels



Assistance en cas
d'accident ou
maladie*



Protection juridique
des licenciés

QUELLE OPTION CHOISIR ?

OPTION 1



Suffisante pour les personnes pratiquant uniquement la randonnée, raquettes à neige, ski de fond au sein de l'association.

OPTION 2



Nécessaire pour les personnes pratiquant le **cyclotourisme** au sein de l'association.

DÉTAIL DES ACTIVITÉS COUVERTES

OPTION 1

COUVRE LES ACTIVITÉS SUIVANTES



RANDONNÉE

- Randonnée pédestre • Raquettes à neige
- Séjour en gîte • Camping, bivouac
- Avec ou sans accompagnateur



ACTIVITÉS NORDIQUES

- Ski de fond • Ski nordique
- Randonnée nordique • Raid nordique



TOUTES FORMES DE MARCHÉ

- Marche nordique • Marche afghane
- Audax endurance • Trekking • Géocaching



ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Trail • Activités « santé »
- Cani-rando • Longe-côte



ACTIVITÉS DE PLEIN AIR LIÉES À LA RANDONNÉE

- Camping • Footing • Boules • Pêche
- Baignade • Barque • Jeux de plage
- Randonnée avec animaux de bât

OPTION 2

COUVRE LES ACTIVITÉS DE L'OPTION 1, PLUS :



ACTIVITÉS CYCLISTES

- Cyclotourisme
- Cyclisme (hors cyclo-cross et piste)
- VTT (hors descente et BMX)



ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

- Randonnée glaciaire
- Via ferrata / Via corda



SPORTS DE GLISSE HIVERNAUX

- Ski alpin • Ski de randonnée
- Snowboard • Snowkite



ACTIVITÉS NAUTIQUES



COURSE D'ORIENTATION



PRÉCISION IMPORTANTE : les activités énumérées ci-dessus sont également assurées lorsqu'elles sont pratiquées en dehors de l'association.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

ÉTAPE 1



Appelez les organismes
de secours locaux
en France ou à l'étranger.

ÉTAPE 2



Pour une assistance de rapatriement
en France ou à l'étranger appelez
MUTUAIDE ASSISTANCE
tél : 01 45 16 84 99
Depuis l'étranger +33 1 45 16 84 99
Numéro de contrat à communiquer : 8710

ÉTAPE 3



À votre retour de randonnée
effectuez une déclaration
de sinistre dans les 10 jours ouvrés.



Toute organisation d'un rapatriement qui n'aura pas reçu l'accord de MUTUAIDE ne sera pas prise en charge financièrement. N° de tél également sur votre licence. Pour plus de détails consulter le site de la FFRP rubrique assurance.